



Ville de
MONT-TREMBLANT

CONSEIL MUNICIPAL

**PROJET DE RÈGLEMENT (2024)-106-30
MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-106 DE PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIVEMENT AUX LIMITES DU SECTEUR 04 ET
AUX BÂTIMENTS AYANT UNE VALEUR IMPORTANTE**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du XXX;

Le conseil décrète les modifications suivantes au Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale :

1. Modification de l'annexe A

L'annexe A – *Plan des secteurs*, est modifiée par l'agrandissement du secteur numéro 4 – *Noyau villageois* tel que montré à l'annexe 1 jointe au présent règlement.

2. Modification de l'annexe C

L'annexe C – *Liste des bâtiments ayant une valeur importante*, est modifiée par l'ajout dans le tableau à la suite de la ligne 28, de la nouvelle ligne 29 concernant la Maison Lacasse, tel que montré à l'annexe 2 jointe au présent règlement.

3. Modification de la table des matières

La table des matières est modifiée afin de tenir compte du présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

ANNEXES

- Annexe 1 :** Plan modifiant l'annexe A
Annexe 2 : Nouvelle ligne ajoutée à l'annexe C

Adoption du projet	
Avis de la consultation publique	
Consultation publique	
Avis de motion	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (certificat de conformité de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	



Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2024)-106-30

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES
(article 357 LCV)

Nous soussignés attestons que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, à savoir :

- L'approbation du conseil de la MRC des Laurentides, tel qu'en fait foi le certificat de conformité à son égard délivré le **XX XXXX** 2024.

Luc Brisebois
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

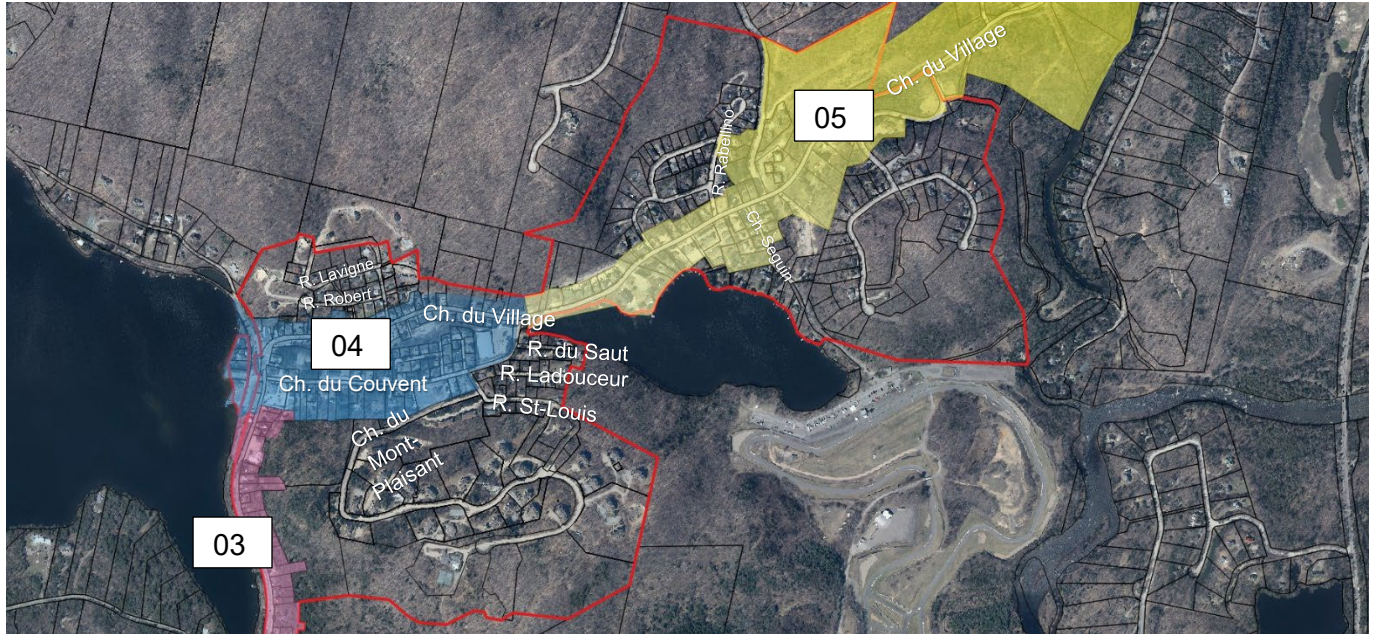


Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2024)-106-30

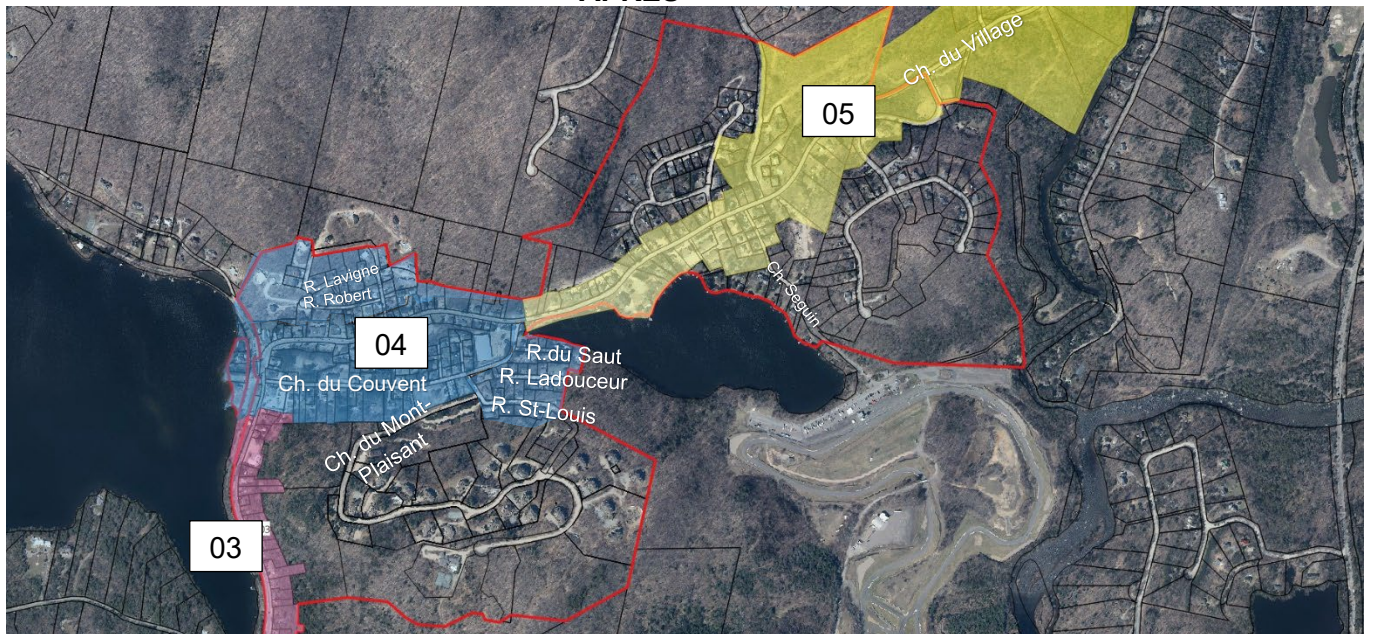
Annexe 1

Plan modifiant l'annexe A

AVANT



APRÈS





Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2024)-106-30

Annexe 2

Nouvelle ligne ajoutée à l'annexe C

29.	414, rue Lacasse	(C), (P), (R), (V)
-----	------------------	--------------------